

## ***Camp de jour La Culbute 2022*** ***Informations générales***

Mandarine (Nicole Leclair) et Skimpy et Pichenotte sont de retour pour l'été 2022.

Les inscriptions se font du 18 mai au 27 mai 2022. Les formulaires sont maintenant disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville et sur le site Web de la municipalité.

**Clientèle :** Ce programme s'adresse aux enfants :  
➤ qui auront 6 ans avant le 30 septembre 2022  
➤ qui auront 13 ans après le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Tarifs :** Pour la saison 2022 (8 semaines)  
➤ 190\$ le premier enfant  
➤ 160\$ le deuxième enfant  
➤ 80\$ le troisième enfant et les suivants

Inscription à la semaine : 50\$/semaine

Inscription à la journée : 10\$/jour

**Lorsqu'il y a une activité spéciale, cette option est seulement possible si la capacité maximale de l'activité n'a pas été atteinte. Pour les inscriptions à la semaine et à la journée, les coûts des sorties doivent être défrayés par les parents.**

**Paiement :** Pour faciliter la logistique d'inscription, il est préférable de payer le montant total lors de l'inscription. Si, pour des raisons financières, il vous est impossible de payer la totalité du montant maintenant, veuillez joindre 2 chèques, soit un de 50% daté du jour de l'inscription et le deuxième, de 50% également, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les chèques doivent être libellés au nom de la municipalité de L'Ascension.

Aucun retour d'argent ne sera accordé.

**Horaire :** Camp de jour : du lundi au vendredi, de 09h00 à 16h30

Le camp de jour ouvrira ses portes le **27 juin 2022** dès 9h00 pour tout l'été. La dernière journée du camp de jour se tiendra le **19 août 2022**. Le service de garde est offert gratuitement par les animatrices, de 8h à 9h et de 16h30 à 17h30.

**Lors d'un retard de votre enfant, c'est votre responsabilité de vous assurer que votre enfant rejoigne son groupe.**

**Fonctionnement** : Les heures et les horaires prévus doivent être respectés pour assurer la sécurité des enfants et permettre une meilleure organisation des activités. Tout enfant qui vient au camp de jour doit être présent tout au long de la journée. L'arrivée doit se faire dès 09h00 et le départ doit s'effectuer à 16h30.

Une programmation d'activités vous sera remise au début du camp de jour pour vous permettre de connaître l'horaire de votre enfant.

Nous vous demandons de nous prévenir pour tout retard ou absence du camp de jour, soit par téléphone ou par écrit. Des pénalités pourront être établies si cette demande n'est pas respectée.

**Permissions écrites** : Le parent responsable de l'enfant doit nous prévenir par écrit si l'enfant doit retourner dîner à la maison, s'il doit partir plus tôt, si une autre personne doit venir le chercher, s'il doit ou s'il peut retourner à la maison par lui-même. Nous ne laisserons partir aucun enfant au cours de la journée sans la permission écrite du parent, et ce, afin d'assurer la sécurité des enfants. Les enfants qui voyagent seuls doivent avoir une autorisation écrite des parents. Si votre enfant retourne à la maison pour dîner, nous devons en être avertis et l'enfant devra être de retour à l'heure (avant 13h00).

**Choses à apporter au camp de jour** :

Votre enfant devra apporter dans son sac à dos **tous les jours** les articles suivants. Le tout doit être identifié à son nom.

Lunch	2 collations
Bouteille d'eau	Crème solaire <b>obligatoire</b>
Chapeau <b>obligatoire</b>	Chasse-moustique
Serviette de plage	Maillot de bain

**De plus** : Lors de sorties, votre enfant devra **obligatoirement** porter pour cette journée le chandail fourni par le camp.

Lors des sorties à la plage, votre enfant devra avoir un bon dîner avec beaucoup d'eau, une serviette, de la crème solaire (obligatoire), son maillot sous ses vêtements. Tous les jeunes de **8 ans et moins** doivent apporter une ceinture de sécurité ou des flotteurs. Un enfant qui n'aurait pas le matériel requis pourrait se voir refuser l'accès au camp.

**Code de vie** : Au camp de jour, il y a le Code de vie (inclus dans le Guide du parent) que tout le monde doit respecter. Les parents ou tuteurs des enfants qui ne respecteront pas ce Code en seront avisés. En cas de manquement, l'enfant aura un premier avis disciplinaire écrit. Si la situation continue, un deuxième avis disciplinaire écrit sera émis et l'enfant sera exclu du camp de jour de 2 à 5 jours (sans remboursement).

**Les enfants qui auront reçu un ou des avis disciplinaires ne pourront peut-être pas participer aux activités spéciales.**

Finalement, si ce moment de réflexion à la maison n'a pas porté fruit, nous nous verrons dans l'obligation d'exclure l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été (sans remboursement).